



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 30/09/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/484

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

**Convention entre la Ville de Bordeaux et la
société SA HLM Clairsienne de versement de la
subvention d'investissement de la Ville. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Canailous, créée en 1993, a ouvert le 3 octobre 1994 une structure d'accueil petite enfance de 12 places, située rue Brascassat à Bordeaux dans des locaux loués à la Société Clairsienne.

L'Association Canailous a aujourd'hui un projet de restructuration du local qui lui permettra de porter la capacité d'accueil de sa structure de 12 à 16 places. Les travaux démarreront dans l'été 2014 pour une ouverture prévue en septembre 2014.

La société Clairsienne, propriétaire des locaux qu'elle loue à l'association Canailous, s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 44 000 € qui concourra au plan de financement du projet s'élevant à 281 646 €.

En conséquence, afin de soutenir cette réalisation et de maintenir l'offre d'accueil dans ce quartier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'investissement à la société Clairsienne à hauteur de 44 000 € imputable sur le compte 20422, sous fonction 64 du budget de l'exercice 2013
- signer la convention avec société Clairsienne fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE SA HLM
CLAIRSIENNE REGLANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT DE 44 000€ OCTROYEE PAR LA VILLE**

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue en préfecture le

ET

La SA HLM Clairsienne représentée par son Directeur Daniel PALMARO, habilitée aux fins des présentes par son conseil d'administration en date du 08 octobre 2008.

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'association Canaillous gère une structure d'accueil petite enfance de 12 places située rue Brascassat à Bordeaux dans des locaux loués à la SA d'HLM Clairsienne. L'association Canaillous a le projet de restructurer le local lui permettant de porter la capacité d'accueil de sa structure à 16 places. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été 2014 pour une ouverture prévue en septembre 2014.

La société Clairsienne, propriétaire des locaux, s'est rapprochée des services de la Ville afin d'obtenir une subvention d'investissement de 44 000 € qui concourra au plan de financement du projet qui s'élève à 281 646 € TTC et l'a assortie d'une clause de prolongation du bail locatif pour une durée de 15 ans.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer l'échéancier de la subvention.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DES MOYENS

La convention sera versée à l'association selon les modalités ci-dessous :

- 35 200 € au plus tard début octobre 2013
- le solde soit au maximum 8 800 € après l'ouverture de la structure prévue en septembre 2014 sur présentation de l'ensemble des factures acquittées relatives au projet de restructuration

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex
- au siège de La société Clairsienne 233 avenue Emile Counord 33081
Bordeaux.

ARTICLE 4 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,

Pour La société Clairsienne
Le Directeur Monsieur Daniel PALMARO